



**REGLEMENT DE CONFORMITE
DE LA COMMUNICATION
RELATIVE AUX DIPLOMES EUROPEENS
DE LA FEDE**



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| Préambule_____ | 3 |
| La formation préparant aux diplômes européens de la FEDE _____ | 3 |
| La vocation professionnelle des diplômes européens de la FEDE _____ | 3 |
| Exemple de communication conforme_____ | 4 |
| | |
| Règles de communication éthique _____ | 4 |
| a) Décliner l'identité précise de la FEDE et de l'école membre : _____ | 4 |
| b) Indiquer que le diplôme européen FEDE est un diplôme privé _____ | 5 |
| c) Informer sur les métiers auxquels conduit le diplôme européen FEDE _____ | 5 |
| d) Informer sur le cursus de formation préparant au diplôme européen de la FEDE _____ | 6 |
| e) Evaluations _____ | 6 |
| | |
| La situation d'un diplôme européen ACCREDITÉ par la FEDE _____ | 6 |
| Exemples de communication conforme relative à un diplôme accrédité par la FEDE _____ | 7 |

PREAMBULE

L'appartenance à la FEDE implique le respect par l'école membre :

- des statuts de la FEDE
- du règlement intérieur de la FEDE
- de la charte qualité de la FEDE
- du règlement de conformité de la communication relative aux diplômes de la FEDE

Les diplômes européens de la FEDE sont :

- basés sur le Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits (ECTS),
- conformes aux standards de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES)
- de droit privé Suisse

Le règlement de conformité de la communication relative aux diplômes de la FEDE vise à :

- harmoniser la communication des écoles membres
- conseiller les écoles dans leur communication
- renforcer l'éthique dans l'éducation au travers de la communication sur les diplômes

LA FORMATION PREPARANT AUX DIPLOMES EUROPEENS DE LA FEDE

La FEDE transmet à ses écoles membres un programme et un cahier des charges liés au parcours de formation que l'école membre s'engage à respecter.

La formation dispensée par l'école membre doit couvrir l'ensemble du programme :

- L'action de formation au sein d'une école membre de la FEDE
 - les contenus pédagogiques
 - une période en entreprise ;
 - les évaluations
- Les évaluations sont principalement organisées par la FEDE. À l'issue du Jury de validation, la FEDE délivre deux documents
 - un diplôme européen
 - un supplément au diplôme récapitulant les résultats et les ECTS

LA VOCATION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES EUROPEENS DE LA FEDE

Les diplômes européens de la FEDE sont des diplômes privés à vocation professionnelle.

Les apprenants sont préparés à travailler dans le monde des organisations, qu'elles soient économiques, sociales, institutionnelles, etc., en fonction de la réglementation d'accès propre à chacun des pays.

La FEDE porte une attention particulière à l'acquisition de :

- compétences professionnelles au travers des programmes spécialisés
- compétences linguistiques par l'apprentissage des langues vivantes

- compétences citoyennes au travers de la connaissance des institutions et des valeurs européennes

Construits en respectant les standards de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, les niveaux de compétences des diplômes européens de la FEDE sont exprimés selon le Cadre européen des certifications.

Les ECTS délivrés dans le supplément au diplôme permettent une lisibilité des savoirs et facilitent la poursuite d'études dans de nouveaux parcours de formation. Ils favorisent l'insertion professionnelle.

EXEMPLE DE COMMUNICATION CONFORME

MASTERE EUROPEEN MANAGEMENT ET STRATEGIE D'ENTREPRISE DE LA FEDE

Diplôme européen de droit privé de niveau 7 du Cadre européen des certifications (CEC)

Le diplôme européen de la FEDE est structuré suivant un protocole pédagogique fixe :

- Plusieurs modules d'enseignements spécialisés pour acquérir de solides compétences professionnelles ;
- Un module d'enseignement « Culture et citoyenneté européennes » pour acquérir des compétences citoyennes ;
- La maîtrise d'au moins une langue vivante européenne, différente de la langue de passage des épreuves professionnelles et de la formation pour acquérir des compétences linguistiques ;
- Une immersion professionnelle visant à acquérir et mettre en pratique les compétences acquises dans un contexte professionnel.

REGLES DE COMMUNICATION ETHIQUE

a) DECLINER L'IDENTITE PRECISE DE LA FEDE ET DE L'ECOLE MEMBRE :

Objectif : Les candidats à la validation du diplôme européen délivré par la FEDE doivent pouvoir comprendre le rôle de chacun des deux organismes.

- La FEDE construit le référentiel, fixe les sujets et les modalités des évaluations, en place un calendrier des évaluations, évalue, organise le jury de validation et délivre le diplôme européen.
- L'école membre met en œuvre la formation, recrute ses formateurs et ses apprenants. Elle est le référent des formateurs et des apprenants

Le logo de la FEDE :

- Le logo de la FEDE doit être utilisé dans la forme transmise par la FEDE. Aucune altération ou modification n'est autorisée.
- Le logo de la FEDE doit apparaître visiblement sur les supports de communication relatifs aux diplômes européens de la FEDE. Il atteste de l'appartenance de l'école membre au réseau de la FEDE.
- Aucun logo des partenaires de la FEDE (présents sur le site internet de la FEDE) ne peut être utilisé par les écoles membres. C'est la FEDE qui est partenaire des institutions et non pas l'école membre.

- Le logo de la FEDE ne peut pas être utilisé par l'école membre pour d'autres usages que ceux liés à la FEDE, sauf accord écrit de la FEDE sur des projets ou des actions spécifiques.

Attention : La FEDE est la seule des deux organisations en mesure d'éditer et de délivrer le diplôme européen FEDE. Elle doit pouvoir être identifiée avec certitude et précision dans toute communication relative au diplôme européen.

b) INDIQUER QUE LE DIPLOME EUROPEEN FEDE EST UN DIPLOME PRIVE

Objectif : Les candidats doivent pouvoir comprendre que le diplôme européen de la FEDE est suisse et de droit privé. Il n'implique ni une reconnaissance par un État ni un grade universitaire académique.

Les mentions suivantes (et leurs déclinaisons) sont interdites :

- « titre certifié par l'État » ;
- « diplôme reconnu par l'État » ;
- « Mastère (Bachelor) reconnu par l'État » ;
- « Mastère (Bachelor) reconnu par l'Espace européen de l'enseignement supérieur » ;
- « Diplôme reconnu par les institutions européennes »

Les niveaux visés par les diplômes peuvent en revanche être exprimés selon le Cadre Européen des Certifications (CEC).

Exemples de communication autorisés :

- le Bachelor européen de la FEDE est un diplôme de niveau 6 du CEC
- le Bachelor européen de la FEDE permet d'acquérir 60 ECTS qui s'ajoutent aux 120 ECTS préalablement acquis et d'accumuler 180 ECTS dans l'enseignement supérieur.
- le « Niveau 6 du CEC » pour un Bachelor européen de la FEDE correspond à 180 ECTS et généralement à 3 années d'études dans l'enseignement supérieur.
- Mastère européen de la FEDE : diplôme de niveau 7 du CEC globalisant 300 ECTS dans l'enseignement supérieur.
- le « Niveau 7 du CEC » correspond généralement à 5 années d'études dans l'enseignement supérieur et totalise 300 ECTS.

c) INFORMER SUR LES METIERS AUXQUELS CONDUIT LE DIPLOME EUROPEEN FEDE

Objectif : Les candidats au diplôme européen de la FEDE doivent pouvoir comprendre immédiatement sa visée professionnelle.

Les informations relatives aux débouchés professionnels (métiers, secteurs, types d'entreprises) visés doivent être précisées explicitement et de façon transparente, en fonction du pays de résidence de l'école membre.

L'école membre est autorisée à reprendre les informations figurant sur la fiche diplôme établie par la FEDE et accessible sur son site internet ou sur l'espace membre. Il est conseillé à l'école d'adapter les informations au contexte local ou national.

d) INFORMER SUR LE CURSUS DE FORMATION PREPARANT AU DIPLOME EUROPEEN DE LA FEDE

Objectif : Les candidats au diplôme européen doivent pouvoir connaître immédiatement les principales informations liées au cursus de formation.

La présentation du parcours de formation doit être claire et transparente : modalités de la formation, nombre d'années/semestres, volume horaire total (incluant le temps de travail individuel), programme des cours, période en entreprise, etc.

L'école membre doit organiser le parcours de formation dans le respect du cadre dicté par les référentiels pédagogiques de la FEDE, notamment pour ce qui relève du programme des cours, de la durée minimum des formations et des périodes de stages en entreprise.

e) ÉVALUATIONS

Objectif : Les apprenants doivent être parfaitement informés des modalités et de l'organisation des évaluations qu'ils doivent présenter pour l'obtention du diplôme européen délivré par la FEDE.

La présentation des modalités et de l'organisation des évaluations doit être claire et transparente : modalités, durée, calendrier, convocations, coefficients de pondération éventuels, possibilité de rattrapage, frais d'examens, etc.

- L'ensemble des documents est accessible au sein de l'*Espace membre* réservé aux écoles membres.

En fonction des résultats obtenus par chaque candidat aux évaluations :

- Le candidat, après délibération du Jury, valide et obtient le diplôme européen délivré par la FEDE ;
- Le candidat, après délibération du Jury, est ajourné et n'obtient pas le diplôme de la FEDE. Le candidat conserve la possibilité de représenter les évaluations lors d'une autre session d'examens.

Attention : L'école membre doit impérativement déclarer et inscrire les candidats aux évaluations du diplôme européen délivré par la FEDE en respectant les calendriers FEDE.

LA SITUATION D'UN DIPLOME EUROPEEN ACCRÉDITÉ PAR LA FEDE

Dans le cadre d'une accréditation, un nouveau diplôme européen portant sur un programme et un cahier des charges spécifiques est créé par la FEDE pour une durée limitée de 3 années.

Il est élaboré par la FEDE à partir d'un travail préalable de l'école sur l'expertise du métier.

La FEDE élabore l'architecture du nouveau diplôme selon les mêmes règles que tous les diplômes européens de la FEDE et analyse les contenus pédagogiques, les prérequis et le niveau visé. Seuls les métiers de niche ou requérant une pratique manuelle peuvent faire l'objet d'accréditation.

Le nouveau diplôme accrédité est intégré dans la liste des diplômes européens de la FEDE et répond aux mêmes obligations et règles d'éthique que tous les diplômes européens de la FEDE, sauf pour les modalités d'évaluation :

- Les évaluations des UC professionnelles sont organisées par l'école membre ;
- Les évaluations des UC *Culture et citoyenneté européennes* et *Langue Vivante* sont organisées par la FEDE.

La FEDE est l'unique autorité qui valide et délivre le diplôme sur une durée limitée.

La FEDE peut à tout moment retirer une accréditation en cas de dysfonctionnement ou manquement à l'éthique. La FEDE a toute liberté pour effectuer des contrôles sur les modalités d'évaluation des UC professionnelles et procéder à une double évaluation aléatoire.

Attention : seule la FEDE peut délivrer le diplôme européen accrédité et le supplément au diplôme. Le nom de l'école membre est spécifié sur le parchemin remis aux lauréats

EXEMPLES DE COMMUNICATION CONFORME RELATIVE A UN DIPLOME ACCREDITE PAR LA FEDE

BACHELOR EUROPEEN EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR

Diplôme européen de droit privé de niveau 6 du Cadre européen des certifications (CEC)

ou

BACHELOR EUROPEEN EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR ACCREDITE PAR LA FEDE

Diplôme européen de droit privé de niveau 6 du Cadre européen des certifications (CEC)

MASTERE EUROPEEN EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR

Diplôme européen de droit privé de niveau 7 du Cadre européen des certifications (CEC)

ou

MASTERE EUROPEEN EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR ACCREDITE PAR LA FEDE

Diplôme européen de droit privé de niveau 7 du Cadre européen des certifications (CEC)

Le diplôme européen délivré par la FEDE est structuré suivant un protocole pédagogique fixe :

- Plusieurs modules d'enseignements spécialisés pour acquérir de solides compétences professionnelles : modules évalués par l'école 42 ECTS (ou 80 ECTS dans le cadre d'un mastère)
- Un module d'enseignement « Culture et citoyenneté européennes » pour acquérir des compétences citoyennes : module évalué par la FEDE 6 ECTS (ou 16 ECTS dans le cadre d'un mastère)
- La maîtrise d'au moins une langue vivante européenne, différente de la langue de passage des épreuves professionnelles et de la formation pour acquérir des compétences linguistiques : module évalué par la FEDE 12 ECTS (ou 24 ECTS dans le cadre d'un mastère)
- Une immersion professionnelle visant à acquérir et mettre en pratique les compétences acquises dans un contexte professionnel.

Ce programme permet l'obtention de 60 ECTS et globalise 180 ECTS (ou l'obtention de 120 ECTS et globalise 300 ECTS)

Ce programme permet l'obtention de 120 ECTS et globalise 300 ECTS.

Note : l'école est libre d'indiquer ou de ne pas indiquer qu'il s'agit d'un programme accrédité par la FEDE.

Fin du document © FEDE mai 2023